

L'Union des Cantons de l'Est

L. R. LAVERGNE, Dir.-Gérant
Zéph. NAULT, Imprimeur.

LIBERTÉ SOUS L'ÉGIDE DES LOIS

J. E. PERRAULT, Rédacteur,
ANTONIO PERRAULT, Asst.-rédac.

39ème ANNÉE.

ARTHABASKA, 17 FEVRIER 1905.

No 9

L'Union des Cantons de l'Est

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIÉ LE VENDREDI

PAR

LA CIE D'IMPRIMERIE D'ARTHABASKA VILLE
PROPRIÉTAIRE.

ABONNEMENT

\$1.00 par an.—0.50 par semestre,
nécessairement d'avance.

ANNONCES

1re insertion, la ligne.....30centimes
Insertions subséquentes.....20 "
Baptêmes, Mariages et Sépultures 25 "
Gratuits pour les abonnés.

Toute publication personnelle ou inté-
ressée, rapports d'institutions financières
ou autres seront insérées comme annonces
à 10 centimes la ligne.

FEUILLETON DU 17 FEVRIER 1905

—LA—

COLLECTIONNEUSE

PAR

J.-H. ROSNY

No 7

IV

Il faudrait pouvoir organiser un
gentil complot de famille... donner
pleins pouvoirs et de bonnes ins-
tructions à la vieille bonne, qui
est une personne sûre et dont une
tante ne se méfierait point. On arri-
verait ainsi à la faire soigner... on
serait averti à la première alerte...
et on ne risquerait plus de la voir
mourir à l'improviste.

—A moins que vous ne vouliez
user de droits que, dans l'espèce,
la loi vous confère, déclara Barges,
vous ne pouvez effectivement agir
que par ruse.

—Mais comment ? insista Fer-
ronnaye.

—Vous devez mieux le savoir
que moi... Tout ce que je puis faire,
c'est de me mettre à votre disposition
si vous réquièrez ma visite...
Je le ferai bien volontiers.

—Je chercherez, répondit Antoi-
ne d'un air pensif. Cette affaire
m'a beaucoup préoccupé ces jours-
ci. Si je ne me trompe, c'est la
première attaque de ma vieille
tante... Une récidive n'est-elle pas
à craindre ?

—Elle est assez probable !...

Cette conversation échauffa Fer-
ronnaye. Il en sentit mieux la
possibilité d'"envelopper" la vieille
fille. Et l'œuvre, outre la
passion profonde qu'elle lui inspi-
rait, devint intéressante à la ma-
nière d'un lancement de librairie.
Il se mit à Antoine que, s'il pou-
vait trouver le prétexte pour met-
tre aux prises Elisabeth et Barges,
il aurait plus d'à moitié gagné la
partie.

Son imagination trop féconde
commença par le lancer dans toutes
les directions, surtout les plus
dangereuses. Il comprit enfin
que le moyen tout à fait sûr, la
tactique royale, impériale, serait
d'intéresser la vieille bonne à l'af-
faire.

Nathalie Bourgois, dite Thalie,
échappait à l'observation par la
simplicité et la candeur de son
caractère. Cette Berichonne était
sans ses bossures, ces reliefs mor-
aux, qui sont indispensables pour
classer les êtres. Thalie n'avait
que la passion du bavardage, mais
le bavardage monstrueux de mo-
notonie, effrayant de redites, d'un
créateur dont la stupidité était
servie par une mémoire fallacieuse.

Elle montrait aux visiteurs un
visage pareil par l'encadrement et
la couleur, à certains visages d'in-
dianes basiques. Des yeux flas-
ques laissaient pendre un regard
maladroit ; mais, si elle exécutait
sa besogne avec le tapage des ma-
chines mal engrenées, en revanche
elle était ponctuelle, pleine d'or-
dre. C'est probablement ce qui
avait décidé d'abord Elisabeth à la
garder, puis, comme la vieille
collectionneuse s'ancrait dans toute
habitude, Thalie, avait fini par
avoir droit de cité.

Les raisons pour lesquelles la
Berichonne avait patiemment épuisé
moins simples. Si maîtresse lui
inspirait une crainte haineuse.
Elle redoutait sa voix ; elle
détestait sa sautillante et son air
de rien entendre. Sans doute appré-
hensive, à son insu, une grande libé-
té dans le maniement des choses,

surtout de l'argent ; car, si Mlle
Feronnaye était fesse mathieu
comme presque tous les collection-
neurs, elle n'exigeait aucun com-
pte, à condition que Thalie pourvût
à toutes les dépenses avec le bud-
jet qu'elle lui allouait. Grâce à ce
système, la servante pouvait frau-
der sans souci quelque dix ou
douze francs par mois, et, comme
son âme s'ébahissait devant un
son de cuivre, ce petit chapardage
lui donnait chaque jour une demi-
douzaine de jouissances pures d'al-
liage.

Quant aux repas spartiates, elle
ne s'en plaignait point : elle aimait
des nourritures grossières et pes-
santes, les pâtes qui collent, les
soupes qui gonflent. Au total,
elle eût coulé d's jours heureux,
si mademoiselle avait parlé avec
bonhomie et surtout si elle avait
quelquefois tendu l'oreille.

Cet après-midi, la Berichonne
était en train de savourer une sou-
pe au café, préparation qui com-
portait de la mie de pain sur de
la cassonade, un reste de la casse-
nade, un reste de lait, enfin un
versé d'eau bouillante sur du
marc. C'était son goûter. Elle
en était au fond de la terrine, lors-
qu'elle entendit sonner à la porte
de la maison.

—Voilà ! voilà ! grommela-t-elle
de bonne humeur, en expédiant le
reste de la pâte.

Elle fut surprise à la vue d'Antoi-
ne Feronnaye, qui ne venait
jamais chez sa tante avant cinq
heures, et plutôt entre six et sept.
Elle n'avait guère ce visiteur qui
ne lui faisait conversation avec elle.
Tantôt, elle ne le détestait pas
non plus, à cause du loup qui lui
glissait en fin d'année.

—Ma tante est-elle ? fit-il.

—Non, monsieur Antoine, elle
est sortie. Probable qu'elle ren-
trera pas avant cinq heures...
—Ah ! fit Feronnaye d'un air
désappointé. C'est dommage. Ce
que j'ai à lui dire est important...
Enfin je vais toujours attendre
un petit quart d'heure... elle
rentrera peut-être... puis ça me
reposera.

—Comme monsieur voudra !

Elle conduisit Antoine au salon
et elle alla se retirer lorsqu'il lui
dit :

—A propos, Thalie, je voudrais
vous demander quelque chose.

C'étaient des paroles qui, en
tout temps, étaient pour plaire à
la Berichonne, mais particulièrement
lorsque la soupe au café lui
chauffait amablement le ventre.

—Je suis bien au service de
monsieur, fit-elle avec un sourire
ronde.

Feronnaye hésita sur le genre
d'exorde qui conviendrait le
mieux dans l'espèce. Mais, comme
toujours, il s'abandonna à son ins-
tinct, beaucoup plus sûr que ses
réflexions. Il sentit frémir le
désir du bavardage chez Thalie et
il savait, par ailleurs, que la tante
décorait toute confiance an-
cillaire.

—J'ai éprouvé l'autre jour une
assez vive inquiétude, dit-il brus-
quement. Il paraît que ma tante
a eu une sorte d'attaque...
—Monsieur sait que mademoi-
selle n'aime pas qu'on s'occupe
d'elle, répondit la Berichonne
d'un air peureux et confidentiel...
Monsieur serait bien bon de ne
pas redire ce que je lui dirais...
—Je vous protège de ne pas
lui en répéter un seul mot, ma
bonne Thalie...
—Monsieur me met en repos...
Je dirai donc à monsieur que, pour
ce qui est d'avoir eu une attaque...
mademoiselle a eu une attaque...
Je ne dis pas que c'est une forte
attaque... c'est peut-être une petite
attaque... mais, pour une attaque,
sûr que c'en était une !

—Eh bien, Thalie, fit donc un
Feronnaye, est-ce que vous ne
croyez pas qu'à son âge c'est dan-
geroux !

—Monsieur, s'écria la vieille ser-
vante, flûtée du ton aimable de
cette interrogation... pour ça, c'est
plus sûr que certain... c'est dan-
geroux.

—D'autant plus, si je ne me
trompe, que ma tante s'obstine plus
que jamais à ne voir personne...
—Ah ! vous pouvez bien le dire,
fit la bonne avec véhémence, elle
serait sourde, monsieur, qu'elle ne
pourrait pas être moins butée... Je
verserais plutôt un conseil dans
l'évier, monsieur Antoine, que
dans l'oreille de cette femme-là !

—C'est dommage ! murmura
Feronnaye avec mélancolie... elle
aurait besoin de suivre les bons
conseils... Il est évident qu'elle
devrait consulter un médecin !

—Je me le disais, monsieur An-
toine... J'ai vu le monsieur qui
fait... Mais les Auvergnats sont

moins noirs qu'elle est butée...

—Voyons, franchement, deman-
da Antoine avec bonhomie... est-ce
qu'elle n'aurait pas fini par être
un peu manique ?...

Thalie leva au ciel deux pattes
adipées.

—Monsieur Antoine, là, vrai,
puisque vous ne redirez rien à per-
sonne, elle est manique que
vous en auriez peur si vous viviez
avec elle... Je me dis quelquefois
en cuisinant le friot : "Elle a un
grain... elle a de la folie ?"

—Vraiment, Thalie, vous croyez
que ça va jusque-là ?

—Aussi vraie que mon tablier
n'est pas une chemise ! Allez, y
en a qui sont à Sainte-Anne pour
moins que ça !

—C'est grave tout cela, savez-
vous bien, ma bonne Thalie... Il
faudrait pourtant bien couvrir
notre responsabilité.

—Couvrir quoi ? demanda la
Berichonne en tendant l'oreille.

—Je veux dire qu'il faudrait
veiller sur cette pauvre femme.
Voyons, je compte sur vous... Vous
êtes une brave et honnête fille...
La première fois qu'elle aura une
indisposition, ne croyez-vous pas
qu'il serait bon d'appeler un mé-
decin ?

—Elle criera comme un matou,
sauf respect.

—Elle criera, mais elle oubliera
après avoir crié, et vous aurez pour
vous votre conscience... Ça peut
bien vous faire passer sur quel-
ques oris.

—C'est vrai, monsieur, que ça
serait à faire ! Surtout si elle avait
une nouvelle attaque !

—Quand elle n'aurait qu'un
rhume !

Feronnaye eut le p-tit frémis-
sement du cœur prêt à toucher
le but. Il savait que la plus mai-
gre promesse déciderait la demois-
telle, mais il tint à ne faire
aucune promesse. Si Thalie agis-
sait avec l'idée que son action était
soutenue, il se croyait plus sûr
de l'avoir.

Il fut tout de suite rassuré. La
bonne disait :

—C'est pourtant vrai qu'il fau-
drait bien savoir ce qu'elle a.

La curiosité allaitait presque
ses yeux pâtres ; elle avait mani-
festement envie que sa maîtresse
fût malade ou véritablement folle...
sentiment analogue à celui qui
vous donne tant d'intérêt aux faits
divers, mais plus immédiat, plus
intense.

—J'appellerai un docteur, dit-
elle avec décision... mais pour sûr
monsieur ne dira pas que je lui en
ai parlé.

—Pour rien au monde ! dit Fer-
ronnaye avec autant de satisfac-
tion que si l'on était venu lui an-
noncer un grand succès de libraie-
rie... Comptez-y entièrement sur moi.
Je ne m'étais pas trompé : vous
êtes une honnête fille.

La Berichonne, épanouie, rougit
tant que le lui permettaient
ses atterres débiles.

—Maintenant, n'est-ce pas ?
dit Feronnaye, il faudrait un bon
médecin... Est-ce que vous en
connaissiez un ?

—Ma foi, monsieur Antoine,
d'où que je le connaîtrais ? Il en
entre pas pour moi, ni pour elle...
J'ai jamais que des petits rhumes
et quelquefois du lourd au ventre...
J'ai vu le pharmacien... c'est un
finaud... Y s'y connaît !

—Alors, le plus simple serait de
venir chez moi... Nous nous arran-
gerions !

C'était courir un risque ; mais,
avec la mauvaise mémoire de Thalie,
ce risque était inévitable. Il
s'en repentait d'autant moins qu'il
vit la bonne tout "aguichee" par
l'idée qu'elle pénétrerait chez le
nervé de mademoiselle.

—Je trotterai chez monsieur !
répliqua-t-elle vivement.

Feronnaye prolongea quelque
temps la conversation en l'augmen-
tant vers les préoccupations anxi-
euses de son interlocutrice. Il
subit le supplice avec grâce et se
trouvait récompensé par des rensei-
gnements appréciables. A la fin
Thalie se rendit compte que la
vaisselle subissait du retard.

—J'attendrai encore un petit
quart d'heure ! fit-il... Grâce à vous
le temps m'a pas été long...
Elle dégingola, triomphale. An-
toine chercha si le salon ne conte-
nait pas quelque nouveau bibelot ;
il ne trouva que de villes con-
naissances. Peu à peu, son atten-
tion se concentra sur le secrétaire
de Boule :

—Mon sort est là ! pensait-il.
Il y revenait, il restait les yeux
rivés sur la serrure dorée. Elle
avait un être étrange, plus réel,
plus puissant, que des millions
d'êtres en chair et en os.

—Oui, mon sort... sa volonté !...

grommela-t-il. Cette volonté qui
doit la suivre après sa mort et qui
vaut quatre millions... toute la
destinée d'Antoine d'Irène et de
Jacqueline Feronnaye !... Et dire
qu'il y a des gens qui prétendent
que la vie n'est pas un roman,
quand les plus tragiques et les plus
merveilleuses aventures de l'homme
social tiennent dans des choses
confuses, insaisissables, impondé-
rables !... Qu'est-ce qu'un aven-
ture, une promesse, une fortune ? Quel-
ques notes... quelques lettres...
des papiers... Du vent et des cerf-
volants !... Moi, ma souffrance ou
ma joie, ma mort peut-être, tien-
nent à ce qui est sorti du petit bec
métallique que cette vieille fille
promenait, il y a une dizaine d'an-
nées, sur un vague papier timbré.

Eh ! je le crois bien que Stendhal
lisait le Code civil ! C'est le grand
livre de la sorcellerie... C'est le
satanisme et la magie !

Il involontairement, il appuya son
index contre la serrure étincelante,
il y mit sa chair comme il y aurait
mis de la cire. Et, en faisant ce
geste, il songeait à Laty...

"La vieille ne rentrera donc
point !" fit-il en tirant sa montre.

Presque au même instant, sa fine
oreille perçut le bruit d'une porte
qu'on ouvre, puis un pas martelé,
un "pas de bois", qu'il connais-
sait bien : "La voix !"...

Effectivement, Elisabeth entra
—Bah ! dit-elle froidement... Je
m'attendais au moins à ce que vous
alliez me boudier.

—Je m'y attendais aussi ! fit-il
avec énergie. Il est certain que
j'ai éprouvé la plus vive colère et
la plus affligante déception... Mais,
vous le savez peut-être—puisque
enfin vous me connaissez—depuis
quarante-deux ans—je ne suis pas
rancunier. Certes, je garde une
dent contre vous, mais c'est une
dent de lait... elle ne tient à au-
cune racine profonde...

Elle clignait des yeux en l'écoutant,
comme si elle évaluait un
tableau.

—C'est possible ! reprit-elle en
haussant brusquement un sourcil...
Je crois, en effet, que vous n'êtes
pas vindicatif. Mais vous êtes
malade, ces continuelles ébœes, un
habile homme...

Il rougit et protesta :

—Mes ébœes seraient des triom-
phes si j'avais eu de l'argent...
—C'est vous qui le dites. N'im-
porte !... admettons-le... Vous
êtes, en tout cas, habile... et ce
n'est évidemment pas sans cause
que vous êtes ici.

—N'est-ce pas à peu près la
date de ma visite habituelle ?

—Pas tout à fait. Vous êtes en
avance et vous devriez être en
retard.

—Je suis en avance, oui... pour
vous faire savoir plus vite que
rien n'est changé dans mes sen-
timents !

—Halte-là ! Vos sentiments
étaient ceux d'un héritier... Tant
il comprend que vous espérez
me faire déchirer mon testament ?

—Pour qui connaît votre carac-
tère comme je le connais, ce serait
de la pure folie... Je suis aussi
certain que vous vous opiniâtrerez
dans votre injustice que je le suis
de notre existence. Mon père et
moi nous connaissons, par une expé-
rience qui a rarement été joyeuse,
l'infirmité de votre caractère.

Si j'avais un million à pari sur
mon exhérédation, je le parierais
sans hésiter... sûr de gagner l'enjeu
de l'adversaire !

Elle l'écoutait presque avec
plaisir : il avait enfin découvert
la meilleure façon de se tenir de-
vant elle et, s'y fût-il pris à temps
peut-être sa part d'héritage... et elle
était moins dérisoire. Ensuite, elle
avait l'orgueil de son inflexibilité ;
elle aimait qu'on lui en parlât,
plutôt même sous forme péjorative
que sous forme élogieuse, celle-là
étant nécessairement plus sincère
que celle-ci.

(à suivre)

Un sourire dans chaque dose

Si vos petits enfants sont d'une
humeur revêche, accablés et tapage-
urs, donnez-leur des Tablettes
Baby's Own, et vous les verrez
bientôt, de bonne humeur, sou-
riants et heureux. Les mères tra-
cassées qui se servent de ce remède
trouveront qu'il y a un sourire
pour chaque dose. Mme N. Nathan,
de N. S. Ontario, dit : "Avant
de commencer à me servir
des Tablettes Baby's Own, mon
bébé était malade et pleurait jour
et nuit. Mais les Tablettes ont
régularisé son estomac et s'inté-
resser en lui donnant de la vigueur
et il a maintenant un bon caractère

et profite de façon splendide." Les
mères n'ont pas besoin de craindre
d'employer ce remède—il est
garanti ne pas contenir d'opiat ou
de drogues d'élitères, et peut être
administré en toute confiance à un
nouveau-né. Vendues par tous les
marchands de remèdes, ou envoyées
franc de port à 25c la boîte en écri-
vant à The Dr Williams Medicine
Co., Brockville, Ont.

Douleurs Rhumatismales

Comment il est causé par le mauvais
sang et comment il est guéri par
les Pilules Roses du Dr Williams

Il n'y a pas si longtemps encore
que les médecins, croyaient que le
rhumatisme n'était qu'une douleur
locale, causée par le froid ou l'hu-
midité dans les articulations et les
muscles des vieillards. Mainte-
nant ils savent que le rhumatisme
est produit par le sang devenu
vicié par l'acide urique sécrété par
le foie et les reins en désordre. Cet
acide ronge les organes vitaux. Il
détruit leur vitalité, contracte les
muscles raidit les articulations et
irrite les nerfs. Alors le froid et
l'humidité mettent la souffrance
dans tous les os sous l'effet du
douleur rhumatismales. Vous vous
en prenez au temps, mais la cause
réelle est l'acide contenu dans le
sang. La douleur s'étend et les
douleurs deviennent plus vives
chaque année jusqu'à ce que vous
soyez un infirme impotent, on
proie, jour et nuit, à la torture. La
maladie peut s'aggraver à la mort
subite. Vous ne devez pas négliger le
rhumatisme—mais vous ne pouvez
le guérir avec des liniments, em-
plâtres ou flans froids. Ils
sont impossibles qu'ils atteignent le
sang. Le seul remède sûr, scienti-
fique, ce sont les Pilules Roses
du Dr Williams, parce qu'elles
font réellement un sang nouveau.
Elles chassent l'acide douloureux
amollissent les articulations et les
muscles, tonifient les nerfs et ren-
forcent le foie et les reins de façon
à leur permettre de rejeter les im-
puretés : cela est démontré par les
milliers de rhumatisés qui sont
devenus forts et en santé par l'em-
ploi des Pilules Roses du Dr Wil-
liams. M. T. H. Smith, de Caledo-
nia, Ont., est un de ces nombreux
témoins. Il dit : "Pendant nombre
d'années je souffrais affreusement
du rhumatisme et j'étais si ruiné
que je pouvais à peine faire le
moindre travail. J'essayai nombre
de remèdes, mais ils ne firent
aucun bien. Je vis l'annonce des
Pilules Roses du Dr Williams comme
remède contre le rhumatisme
et je décidai d'en faire l'essai. La
troisième boîte n'était pas épuisée
que je me trouvais beaucoup
mieux. Je continuai l'usage des
pilules durant tout l'hiver et ell-
s'ont complètement guéri. Je
pouvais travailler dans les jours
les plus froids, sans habit et sans
éprouver le moindre trouble. Je
crois que tout les rhumatisés
devraient prendre promptement
les Pilules Roses du Dr Williams.

Les Pilules Roses du Dr Williams
guérissent les hommes et les fem-
mes en proie au lumbago, rhuma-
tisme, sciatic, paralysie et même
l'ataxie locomotrice, parce
qu'elles font réellement un sang
riche et rouge. Ce nouveau sang
chasse les impuretés douloureuses
et débilitées de l'organisme et met
tout le corps en bonne santé. Seul
un bon sang riche peut en arriver
là, et rien ne peut vous donner un
sang guérissant à part les Pilules
Roses du Dr Williams. Si le sang
est mauvais, les nerfs sont mauvais
car les nerfs se nourrissent de sang.
Cela est la cause de l'insomnie, de
la nervosité, de l'hystérie, de la
dans de Saint Guy, de la névralgie
et de la perte de la vitalité, chez les
hommes et les femmes. Les Pilules
Roses du Dr Williams, employées
suivant les directions, guérissent
ces maladies et autres désordres du
sang tels que l'anémie, les excès de
bile, l'indigestion, les maladies de
coeur, le mal de rein et la con-
sommation. Mais, pour cela, vous
devez vous procurer les véritables
pilules. Le remède "tout aussi bon"
que certains marchands es-
saient, par la persécution, de vendre
à leurs clients, ne guérissent jamais.
Assurez-vous que le nom en entier
"Dr Williams' Pink Pills for Pale
People" est sur l'enveloppe qui
entoure chaque boîte. Si vous
êtes dans le doute, écrivez direc-
tement à la Dr Williams Medicine
Co. Brockville, Ont., et les pilules
vous seront envoyées par la poste
à 50 cents la boîte ou six boîtes
pour \$2.50.

THE

Ogilvie Flour Mills Co. Ltd

Par brevet spécial, meuniers de Son Altesse Royale le Prince
de Galles

BUREAU PRINCIPAL.—Montréal,

AGENCES :

Winnipeg, Québec, St. Jean, N. B., Toronto, Ottawa, Vancouver.

Capacité des Moulins 8000 barils par jour

La compagnie de minoterie la plus considérable de l'empire
Britannique. Met sur le marché les célèbres marques de farines enro-
gistrées, faites avec du blé de Manitoba.

Ogilvie's Royal Household,

Ogilvie's Hungarian,

Ogilvie's Glenora Patent,

Ogilvie's Warrior Patent,

Ogilvie's Manitoba S. B.

Toujours en mains, des moulées de toutes sortes, farine de blé
d'Inde (séchée au four), Avoine roulée et grua de toutes sortes, Mid-
dlings, Gru, Son, Pearl et pot Barley.

Les produits de ces moulins, dont la renommée n'est plus à
faire sont en vente, dans le District d'Arthabaska, chez les mar-
chands suivants :

C. O. Roberge	Victoriaville	Elzéar Lachance	Stanford
Paul Trottier	"	A. Thibodeau	"
Mme D. O. Bourbeau	"	L. E. Thibodeau	Plessisville
P. A. Robitaille	"	J. D. Lacerte & Cie	"
Maheu & Dorais	Arthabaska	J. A. Savoie	"
Felix Bland	Warwick	T. Dubois	St Ferdinand
Nap. Roux	Kingsey Siding	A. Boissennault	"
Hector Poisson	St Norbert	Geo. Couture	Ste Julie Station
Marceau & Frère	Lyster Station	L. Paradi & Fils	Laurierville
F. Bisson	Lyster	Eus. Roberge	"
J. B. Houle	"	Lacasse & Faucher	N. D. de Lourdes
G. P. Nadreau	Stanford	Venecias Dionne	St Paul de Chester

J. F. PARE

NOTAIRE

ST-CYRILLE DE WENDOVER

J. E. Blondin, M. D. L.

Médecin-Chirurgien

Rue de l'Eglise... Arthabaska

9 août 94—1 an

PHARMACIE D'VICTORIAVILLE

Dr F. M. PELTIER

Médecin-Chirurgien,

PHARMACIEN

Drogues et Remèdes de toutes sortes

Pilules Hongroises

" Roses

" Moro

" Longue Vie

Produits Chimiques

Esprit de Vinagre

Huile de Glac, de

Brandy.

OBJETS DE TOILETTE, PARFUMS, SAVONS

Consultations et visites à toutes heures

Albion Hotel

TENU PAR

JOURS VECUS

En ce temps là, Sir Mackenzie Bowell était premier ministre du Canada. Le régime conservateur agonisait.

C'était en janvier 1896, la session fédérale s'était ouverte au milieu des fleurs et de la musique. Le gouvernement conservateur se louangeait dans le discours du Trône, du fait que la paix et l'harmonie régnaient partout.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés, que sept ministres conservateurs remettaient leur portefeuille, prétendant que leur était un "vieux imbécile et un incapable."

Au nombre des sept ministres se trouvaient MM. Haggart et Foster. Le même M. Foster, que le caprice populaire vient de remettre sur les banquettes parlementaires.

Ces jours vécus nous sont revenus à la mémoire, l'autre jour, lorsque M. Foster cherchait à gouverner le gouvernement fédéral, sur notre politique provinciale.

Sir William Mulock, le maître général des postes lui a répondu : "Voyez à vous avant de voir aux autres."

"Filles de Jérusalem, pleurez sur vous mêmes ! Avant de vous tourner pour savoir ce qui se passe dans le cabinet de Québec, songez aux ans passés."

L'histoire du jour s'écrit. Elle aura un chapitre particulier pour cette session de 1896. Le chapitre pourrait être intitulé : "Nid de Traîtres".

Dans l'histoire politique de notre pays, c'était un fait nouveau de voir sept ministres, qualifier leur chef d'imbécile et d'incapable. L'on dirait que les ans ont eu pour effet de faire oublier cette époque à nos amis les conservateurs. Et pourtant, s'ils ont bonne mémoire, ils doivent avoir souvenance de leurs derniers jours de pouvoir.

Trois ministres ont donné leur démission à Québec, il est vrai, mais ces ministres sont restés dignes dans leur retraite, on ne les a pas vus le lendemain d'une ouverture de session, frapper dans le dos de leur chef.

Il nous semble que M. Foster et ses suivants ont mauvaise grâce d'essayer à ennuier le gouvernement fédéral sur ce qui se passe à Québec.

Que les conservateurs relisent l'histoire de cette époque tourmentée de 1896, et ils verront qu'ils ont assez à refaire leur position, sans s'occuper de ce qui peut se passer dans notre politique provinciale !

La Couronne et les Explications Ministérielles

Le secret imposé jusqu'à la Session par son Honneur Sir Louis Jetté sur les motifs qui ont induit les honorables MM. Gouin, Turgeon et Weir à démissionner, est d'orthodoxie constitutionnelle. Les précédents ne manquent pas ; mais celui qui nous touche de plus près est le renvoi d'office, en janvier 1882, de l'hon. M. I. Robertson, par son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille. Le trésorier d'alors du Cabinet Châteaubault avait commis l'imprudence de tenir dans une Banque des propos, non seulement indiscrets, mais injurieux pour le lieutenant-gouverneur. Celui-ci mit la chose devant son Premier ministre, qui avait le devoir de défendre l'honneur du représentant de sa Majesté. Une correspondance s'ensuivit entre les honorables MM. Robitaille et Robertson et, finalement, le lieutenant-gouverneur annonça au Trésorier qu'il était démis de ses fonctions. Ce fut un émoi dans le monde politique ; car personne ne pouvait soupçonner la cause de ce renvoi. Mais, l'hon. M. Robertson n'eut pas la permission de s'expliquer d'avant le public.

RUSSIE

Il n'y aura pas de révolution en Russie. L'agitation qui se produit depuis quelque temps est, en grande partie, l'œuvre des socialistes qui profitent du conflit dans lequel est engagé leur pays, pour semer le désordre.

Sans aucun doute, il existe dans certains groupes de la population, un désir d'avoir une plus large part dans le gouvernement de l'Empire.

Le jour n'est peut-être pas éloigné où la Russie aura un gouvernement relativement responsable, des institutions plus libres. Mais le moment est mal choisi pour faire des réformes intérieures lorsque la Russie est engagée dans une lutte d'où dépend son prestige dans le monde.

La guerre asiatique est une leçon pour la Russie, comme la guerre de l'Afrique du Sud a été une leçon pour l'Angleterre.

Les officiers russes paraissent ne pas agir avec l'harmonie qui est pourtant l'un des gages les plus certains du succès. On se souvient des différends qui se soulevèrent dans l'Afrique du Sud. Les autorités impériales furent obligées de rappeler des généraux, qui, jusque-là, avaient joui d'une grande réputation.

Nous gardons toujours la confiance que le puissant Empire du Czar sortira victorieux de la terrible épreuve qu'il subit en ce moment. Il n'y a pas un autre pays d'Europe qui serait capable de faire l'effort que fait la Russie.

Il est difficile de faire des pronostics au sujet des opérations actuelles en Mandchourie. L'on ne sait même pas quelle est la force vraie des deux armées en présence.

Le printemps qui s'avance verra de formidables batailles se livrer.

LA POLITIQUE

La situation est la même à Québec. Tout ce "grand bruit" s'est éteint. L'Hon. S. N. Parent est resté, et les affaires vont leur train.

Il ne pouvait en être autrement.

Au point de vue strict du droit constitutionnel, le Lieutenant-Gouverneur ne peut avoir d'autre avis officiel que son premier ministre.

Si pour une raison ou une autre, un ministre juge à propos de se retirer, Eh bien ! il se retire—et tout continue.

Rien n'était survenu depuis les dernières élections, pour donner lieu de croire, au Lieutenant-Gouverneur, que son premier ministre n'avait pas la confiance des électeurs.

Le domaine provincial a quelque peu détourné l'attention de la politique fédérale.

Nos députés sont en session depuis un mois.

Le budget se vote : la Province de Québec ne sera pas oubliée dans les estimées budgétaires.

Le projet de loi, le plus intéressant de la présente session sera la loi conférant deux provinces au Nord-Ouest.

Le gouvernement Laurier, vient de remporter une victoire dans le comté de Wright. Son candidat a été élu par une assez forte majorité.

M. Borden, le chef de l'opposition est réapparu, sur la scène. Le comté de Carleton, dans Ontario, le renvoie en chambre.

M. Borden a secoué la poussière de ses sandales sur sa patrie, la Nouvelle-Ecosse.

Comme le poète, il est parti disant : "Ingrate patrie tu n'auras pas mes os."

M. Foster lui a cédé la chefferie avec regrets.

La Lutte contre la Tuberculose

Nous publions aujourd'hui en troisième page, le rapport du Dr Adelman De Martigny, sur la tuberculose.

Nos lecteurs se rappellent que le Dr Adelman De Martigny, délégué par la cité de Montréal, s'est rendu à Paris au printemps dernier pour étudier la méthode du Dr Marmorek, et se rendre compte DE VISU des bienfaits de cette méthode.

Le Dr De Martigny fait rapport de son travail, et conclut en disant : "Je suis convaincu que la méthode Marmorek guérit la tuberculose".

Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement ce rapport.

L'affirmation du Dr Adelman De Martigny est grave, mais elle est bien faite pour consoler le malade, pour ranimer l'espérance dans de nombreuses familles.

La tuberculose décime la population canadienne-française. Que de personnes éteintes jeunes encore, qui auraient rendu des services à leur pays, à leur patrie, et qui s'en sont allés, minces sourdement par cette maladie, la tuberculose.

Jusqu'à ces derniers jours la tuberculose était une maladie incurable : le médecin regardait mourir son malade, ne pouvant rien faire ; et voici que le Dr Adelman De Martigny, dans son rapport, nous dit que la science a découvert un remède, et par le serum du Dr Marmorek la tuberculose peut être guérie.

Le Dr De Martigny va encore plus loin. Il affirme avoir guéri lui-même des tuberculeux au moyen du serum de Marmorek.

La tuberculose est surtout une maladie chez les pauvres. Elle s'attaque aux travailleurs, aux gens qui travaillent dans les manufactures et qui respirent un air rarifié.

Le travailleur peut vaquer à ses occupations tout en suivant ce traitement du Dr Marmorek.

Que d'existences seront sauvées par le traitement du serum Marmorek ! Certes ce médecin sera considéré comme un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Feu M. Théophile Michel

Nous regrettons d'enregistrer le décès de M. Théophile Michel de cette ville. M. Michel est décédé le 14 courant l'âge de 53 ans.

Brave citoyen, il jouissait de l'estime et de la considération de tous ceux qui l'ont connu.

M. Michel laisse pour pleurer sur sa tombe une femme et sept enfants.

Son service et sa sépulture ont eu lieu dans cette ville hier matin.

Nombre de citoyens ont voulu reconnaître à sa dernière demeure cet ami disparu pour toujours.

M. Calixte Leblanc, portait la croix. Les porteurs du corps étaient MM. Pierre Maheu, P. I. Giroux, Ernest Garneau, Edouard Lepinay, Edouard Vallières et Georges Cécile.

Le deuil était conduit par M. Joseph Michel, frère du défunt, son fils, et plusieurs autres parents.

Les services ont été chantés par M. l'abbé Côté.

Nous offrons nos regrets les plus sincères à cette famille éprouvée.

Paix à ses cendres.

NOTES LOCALES

Nous sommes heureux d'annoncer que M. J. E. Perrault, avocat, est complètement rétabli et sera à son bureau mardi, pour reprendre ses affaires.

M. et Mde Trefflé Maheu, sont allés à Montréal, la semaine dernière.

Mme Hector Gaudet est retournée à Ville-Marie, après avoir passé quelques temps chez sa mère, Mme Rainville.

M. le magistrat Désilets a présidé cette semaine le terme de la cour du Magistrat.

Signe des temps : nombre de "boxeurs" comparaissent en Cour.

Mesdemoiselles Crépeau et Rainville, sont parties pour Montréal.

Mme L. P. Crépeau est revenue de Montréal.

Mme Savard est de retour d'un voyage à Québec.

MM. Théophile Ouellet et Geddon Fortin, de Notre-Dame de Lourdes, de Mégantic, étaient ici cette semaine.

L'hon. juge Carroll a rendu quelques jugements mardi après-midi.

M. Philippe Gastonguay, M. D., est revenu de Québec, où il était allé passer quelques jours dans sa famille.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Théophile Michel.

Nous offrons à la famille toutes nos sympathies.

M. G. P. Nadeau, de Stanfold, était de passage en ville, jeudi.

M. J. A. Chartrand, curateur de Montréal, de la société Chartrand et Turgeon, était ici samedi dernier.

M. J. E. Bourbeau, maire du village de Pontgrève, (Tingwick) était de passage ici hier, pour affaire.

Mlle Gaudet est partie pour Ville-Marie.

M. Alfred Lupien, de St Valère de Bulstrode, était ici cette semaine.

Les tempêtes de neige que nous avons eues, ont mis le désarroi dans la circulation des trains.

Nous publions aujourd'hui en troisième page, une partie du rapport du Dr Adelman De Martigny. Nous le ferons suivre au prochain numéro. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur ce rapport. La science qui, jusqu'à aujourd'hui, était impuissante à guérir la tuberculose, a enfin découvert un remède qui, d'après le rapport du Dr De Martigny, guérira les tuberculeux.

Hé ! voulez-vous, madame, empêcher qu'on ne cause ?

Ce serait dans la vie une fâcheuse chose.

Si, pour les sots discours on l'on peut être mis, il fallait renoncer à ses meilleurs amis,

Et quand même on pourrait se résoudre à le faire,

Croiriez-vous obliger tout le monde à se taire ?

Contre la médisance il n'est point de remède.

MOLIERE.

M. Kemp, qui était ici depuis un an, agent pro tempore des terres de la Couronne, est retourné dans sa famille à Waterloo.

Comté de Wright

Election de M. E. B. Devlin

Nos lecteurs se rappellent qu'aux dernières élections fédérales Sir Wilfrid Laurier a été élu pour le comté de Wright, et a du opter entre Wright et Québec-Est, il a choisi ce dernier comté qui lui est demeuré fidèle au-delà de trente ans.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Ottawa.—Les derniers retours donnent une majorité de 142 voix à M. E. B. Devlin, dans le comté de Wright. Ces chiffres ne sauraient être altérés par les rapports officiels.

LE NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. E. B. Devlin est né le 24 décembre 1872, à Aylmer, Qué. Son père, M. Ch. Devlin, a été pendant plusieurs années préfet du comté d'Ottawa. Il est le frère du célèbre prédicateur de l'Ordre des Jésuites et de Charles R. Devlin, M. P., au parlement impérial, qui a représenté le comté de Wright durant plusieurs années aussi.

M. Devlin a fait ses études classiques aux collèges Ste-Marie, Montréal, et au Mont Ste-Marie, Derbyshire, Angleterre.

En 1892, il obtint de l'université Laval le degré de bachelier-ès-arts. Il a fait sa cléricature au bureau Duhamel, Mareau et Merrill, à Montréal.

Après de brillantes études à l'université McGill, il obtint en 1895, le titre de bachelier en droit civil, et au mois de juillet, même année il fut admis à la pratique du droit. L'université Cassie, de Buffalo, lui conféra le titre de maître-ès-arts en 1897.

De 1893 à 1901, il a pratiqué le droit à Montréal, en société avec M. Brissette.

En politique, il a souvent pris une part active dans les grandes luttes, et depuis douze ans, il a été un des principaux orateurs dans toutes les divisions électorales de Montréal, à Maisonneuve, Hochelaga, Bagot, Mississquoi, St-Jean et l'île-Verdun, Argenteuil, Terbonne, Deux Montagnes, Laval, Jacques-Cartier, Wright et dans plusieurs autres comtés.

Il a été président honoraire de plusieurs sociétés à Montréal, et lors de son départ, il était premier-vice-président de l'association de Riforme de Montréal.

M. Devlin pratique sa profession d'avocat à Hull depuis 1901.

L'Opinion des Autres

A Travers les Journaux

LA BONNE ANNEXION

Le dernier rapport du député-ministre de l'Intérieur constate que l'immigration des Etats-Unis et de l'Angleterre a atteint un tel chiffre qu'aujourd'hui elle dépasse toute l'immigration anglaise aux Etats-Unis. C'est ainsi que nous annexons la république voisine sans crier gare.

—(Record, Sidney)

LE "FIGHTING JOE"

Maintenant que Joe Martin, le "fighting Joe", a été expulsé de la cour de police, à Vancouver, après avoir été expulsé déjà de quelques cabinets, il lui reste encore un espoir, un seul... celui de s'engager pour jouer au hockey. Son humeur et son caractère ne manqueraient pas d'en faire un fort joueur.

—(Free Press, Ottawa.)

AU CONTRAIRE DES CONS. LE 3 NOV.

Le parti conservateur s'est très naïvement réjoui du grand triomphe qu'il a remporté. Et le parti libéral a bien accepté sa défaite.

Il n'y a pas en de lamentations de Jérémie, d'accusations de corruption. "Nous avons été vaincus, ont dit les esprits dirigeants du parti libéral, nous nous soumettons sans rancune au verdict populaire."

—(La Patrie, Montréal.)

CALGARY, EDMONTON OU X.....

Voici que l'ancienne lutte entre Montréal, Toronto, Québec et même Kingston pour le site de la capitale du Canada va se renouveler sous une autre forme. Calgary et Edmonton se disputent aujourd'hui l'honneur d'être la capitale de la nouvelle province d'Alberta. Qui l'emportera ? On ne saurait dire encore précisément. Mais ce pourrait bien être un troisième endroit.

—(Transcript, Moncton.)

DES DEUX FOSSILES

On a découvert, dans l'Arizona, au centre d'un gros caillou, un œuf fossile, près de la rivière Gila, aux Bermudes, il n'y a pas très longtemps, on retirait également quatre gros œufs fossiles du centre d'un rocher. Ils étaient parfaitement conservés.

—(The Wesleyan.)

POURQUOI, AUSSI, CHOISIR CE "FRENCHMAN" ?

La première note discordante au sujet du nouveau ministre Whitney, vient d'être sonnée par notre confrère du "Citizen". Le confrère ne voit pas pourquoi le Dr Rhéaume a été choisi comme ministre des travaux publics, lorsque des experts comme M. Hendrie ont été laissés de côté. Si le "Citizen" l'avait osé, il nous aurait dit qu'un "frenchman" n'avait pas de place dans cette galère. Il ne l'a pas fait, mais il a montré un tout petit bout de l'oreille ! Cel suffi.

—(Le Temps, Ottawa.)

UN BON POINT POUR LUI

Nous devons admirer en M. Borden qu'il n'ait eu aucune parole amère à l'égard de la Nouvelle-Ecosse, où il a été si malheureux aux élections du 3 novembre. Il a montré qu'il a trop de bon sens pour contester à l'électeur le droit de voter pour qui lui semble bon.

—(Globe, Toronto)

VARIÉTÉS

Mesaventure d'un créancier

M. H... un grand tailleur parisien, était créancier pour une forte somme d'un de ses clients M. C... dont un déménagement avait fait perdre la trace à son créancier. Mais le hasard fit qu'après midi, le tailleur remarqua rue Saint Honoré, en station devant un magasin, l'automobile de son débiteur.

—Je le tiens, pensa-t-il.

Et en même temps, il s'installa dans la voiture.

Arriva M. C... d'un regard étonné, il toisa l'intrus qui lui déclara d'un ton tranchant :

—J'y suis, j'y reste. Ou bien vous me conduirez chez vous, et je vous enverrai votre adresse, ou bien vous ferez appeler des agents et nous nous expliquerons.

—Qu'à cela ne tienne, répondit le débiteur, très aimable. Puisque vous le désirez, je serai heureux de vous recevoir dans mon appartement. Jean, prenez la direction de ma villa, ordonna-t-il au chauffeur.

L'automobile partit à grande vitesse, et une demi-heure plus tard, sortait de Paris. "Mon débiteur habite dans la banlieue, se disait à lui-même le tailleur n'osait questionner."

Mais la banlieue était déjà loin derrière l'automobile qui redoublait de vitesse, brûlait toutes les localités rencontrées et le voyage durait depuis plus de deux heures, lorsque M. H... se décida à poser cette question :

—Mais, au fait, où allons-nous ?

—En Allemagne, répondit avec désinvolture son compagnon.

—En Allemagne ? mais c'est une plaisanterie. Je ne vous suivrai pas. Je descends immédiatement.

—Nous sommes en rase campagne. Il serait préférable pour vous de descendre à la prochaine ville—pour prendre le chemin de fer.

L'automobile traversa bientôt une ville. Le tailleur mit pied à terre. Complètement désorienté, il demanda au premier passant où il se trouvait.

—A Fismes, dans la Marne, lui fut-il répondu.

Fort pénaud, M. H... entra à Paris par le prochain train et s'en alla conter sa mésaventure à M. B. Oudeau, commissaire de police.

Listes électorales à vendre à ce bureau

L'acte du Lieutenant-Gouverneur

L'attitude du lieutenant-gouverneur à l'égard des trois ministres démissionnaires est parfaitement correcte et s'appuie sur des précédents que notre confrère du "Herald" vient de rappeler à l'attention de ses lecteurs.

"Si nous devons accepter, et nous le devons, les précédents de Westminster, dit l'organe libéral anglais, sir Louis Jetté, agissant comme le représentant du Souverain, a agi dans les strictes limites de la constitution en ordonnant que les ministres démissionnaires donnassent publiquement les raisons de leur sortie du cabinet, d'abord dans la Législature et en présence de leurs anciens collègues, où leurs déclarations pourraient être acceptées comme authentiques ou bien être critiquées immédiatement."

Les ministres sont tous des "ministres de la Couronne", recevant leur portefeuille directement du Souverain, par l'entremise du lieutenant-gouverneur. Sans doute ils sont recommandés au Souverain par le premier ministre du jour pour leurs ministères respectifs ; mais s'ils donnent leur démission, ils doivent donner des explications au peuple par l'entremise du Souverain, et l'endroit le plus convenable pour donner des explications au public, surtout quand ils diffèrent d'opinion avec leurs collègues, c'est dans le Parlement en présence des représentants du peuple.

Sans remonter bien loin dans l'histoire parlementaire anglaise, nous pouvons mentionner le cas du comte Derby, qui, étant secrétaire des Affaires étrangères en 1877, sortit du gouvernement de Lord Beaconsfield, à l'époque où la guerre avec la Russie paraissait imminente, parce qu'il différait d'opinion avec ses collègues au sujet de la flotte de la Méditerranée dans les Dardanelles. Il se fit nombre de commentaires sur les causes de sa démission, jusqu'à la réunion de la Chambre des Lords, alors que le comte Derby annonça qu'avec la permission du Souverain il allait donner ses raisons.

Les explications du comte Derby donnèrent lieu à un débat animé, auquel prirent part le premier ministre et lord Salisbury. Ce débat mit fin à un incident qui aurait pu susciter des difficultés non seulement intérieures, mais encore internationales.

En 1867, trois membres du cabinet Derby donnèrent lieu à une crise en démissionnant à la veille de la présentation du bill de la Réforme. C'est à la Chambre des Communes que lord Cranborne et le général Peel donnèrent d'abord les raisons de leur démission.

Lors de la crise qui se produisit dans le cabinet Balfour, en 1903, le duc de Devonshire, lord George Hamilton et M. Ritchie donnèrent leur démission, et ce fut encore devant le Parlement que les démissionnaires exposèrent les raisons à l'appui de leur sortie du cabinet.

Il nous semble très juste, très convenable et plus respectueux pour le peuple ainsi que pour le chef de l'Etat, que de semblables explications soient données non sur des hustings ou dans la presse mais en présence des représentants du peuple ou dans l'Assemblée législative, si c'est à cette chambre qu'appartiennent les ministres démissionnaires. Comme ministres de la couronne, ils cessent d'être, dans le sens strict et constitutionnel, les membres d'un parti ; ils deviennent les serviteurs de l'Etat.

PARLEMENT BRITANNIQUE

La session actuelle du parlement britannique promet d'être d'un très grand intérêt. La question du tarif a pris la première place dans les délibérations.

Le gouvernement n'a pas cru devoir y faire allusion dans le discours du Trône. Mais l'opposition, qui espère retirer des avantages politiques d'un débat sur le sujet, a proposé une motion de manque de confiance, basée sur la question fiscale.

L'on trouvera ailleurs le compte-rendu des débats commencés.

Les chefs du parti libéral, qui croient au peuple anglais une préférence donnée aux colonies augmenterait le prix de la nourriture, cherchent à lier le sort de M. Balfour à la politique de M. Chamberlain.

Nous ne saurions engager trop vivement nos lecteurs à suivre les phases de la session du Parlement impérial.

Feu M. Charles Thibault

Dans son testament qui ne devait être rendu public qu'après sa mort, le regretté Charles Thibault a voulu insérer la clause suivante qui prouve bien l'esprit de générosité dont il était animé :

"Ayant dans le cours de mon existence, prêté une part assez considérable dans les luttes vives et quelquefois acrimonieuses de la vie active, professionnelle et politique, dans le cas où j'aurais pu me créer des ennemis, ou indisposer plus ou moins des amis contre moi, par mes discours et mes écrits, je demande à tous et à chacun de m'accorder un généreux et sincère pardon. En retour, je pardonne sincèrement, et de profond de mon cœur à toutes les personnes qui ont pu ou voulu me causer des torts, soit dans la vie publique, soit dans mes biens personnels, et je prie Dieu d'accueillir avec miséricorde ces pardons mutuels et réciproques."

L'EMBARGO

Il doit y avoir un remanement partiel du ministère Balfour ; et l'on croit que lord Oslow, actuellement ministre de l'Agriculture, va être transféré à un autre poste.

Comme lord Oslow est connu comme partisan déterminé du maintien de l'embargo sur le bétail canadien. Son départ du ministère de l'Agriculture fait espérer que son successeur sera plus facile à convertir.

Déjà un comité de défense coopérative en Ecosse, s'est réuni pour délibérer sur les mesures à prendre pour obtenir la levée de l'embargo, et a adopté à l'unanimité une résolution demandant que la loi de 1896 soit amendée de manière à permettre l'importation du bétail canadien vivant sans obligation de l'abattre en débarquant.

CONDOLEANCES

A une assemblée des membres de la Société St Jean Bld de Stanfold tenue ce douzième jour de février 1905 sous la présidence de Joseph Lacourcière Ex-président.

Il est proposé par M. Napoleon Boisclair secondé par M. Théophile Lessard. Que c'est avec un vif regret que les membres de cette société ont appris la mort d'un de leurs membres fondateurs dans la personne de M. Mathias Allard décédé le dix courant. Que les membres de cette société profitent de cette réunion pour offrir à la famille du regretté défunt leurs plus sincères condoléances et que copie de la présente soit adressée à la famille du défunt, et aux journaux du district avec prière de reproduire.

(Signé) JOSEPH LACOURCIÈRE

PRESIDENT

ALPH.

L'OISEAU

Dieu le fit pour monter, et lorsque dans la plaine Il se pose au retour d'une course lointaine, On sent que cet oiseau est pour lui passager. Il chante doucement, son pas est si léger. Qu'il touche à peine au sol, son aile est ouverte. Mais si le moindre bruit vient lui donner alarme, Il jette un cri d'alarme et reprend son vol. Pour monter haut, bien haut, jusqu'aux nuages.

Or comme les oiseaux, nos âmes ont des ailes. Et cependant il faut sur ces ailes mortelles Se poser un instant, passer sur le chemin. Avant de s'enlever vers l'au-delà divin. Faisons comme l'oiseau sur la terre étrangère. Il chante; or notre chant à nous c'est la prière. Elevons jusqu'au ciel nos sublimes transports, Faisons-y retentir ses suppliants accords.

Ab! si jamais un jour la douleur, la souffrance De notre âme voudrait ébranler la constance, Montrons vers les hauteurs où le ciel est plus pur. Le soleil plus brillant sous un plus bel azur. Sous un souffle d'amour, où desertons la plaine, Atteignons en montant la région sereine. On d'avance l'horizon par le regard de la Foi. Contempler le Trés-haut, le Seigneur notre Roi. A regarder le ciel soyons toujours fidèles. Et n'oublions jamais que nous avons des ailes!

CLOTILDE DE LIERS.

Nouvelles des Cantons de l'Est

St Paul de Chester

—Quelle belle et intéressante soirée nous avons eu dimanche dernier! D'abord, salle comble, composée de personnes désireuses d'encourager et d'admirer le talent des nôtres. Nous avons remarqué entre autres: Le Révd M. Ed. Mailhot, curé de la paroisse, le Révd M. Lemire, curé des Saints Anges de Ham, le Révd M. Laperrière, curé de Ste Hélène de Chester, et le Révd M. Champoux vicaire de la paroisse.

On comptait sur beaucoup et cependant nous le savons l'attente de tous a été grandement surpassée. En effet connaissant même les qualités des actrices, peut-on supposer un instant que le programme annoncé serait exécuté avec autant de distinction?

La partie musicale a été très belle et intéressante.

En terminant nous disons: merci aux demoiselles qui, en faisant de grands sacrifices, nous ont donné la soirée du 12 février. Elles ont été en partie récompensées par le nombreux auditoire qui est venu les entendre, les applaudir, et leur fournir une recette considérable.

La porte est maintenant ouverte, et nous espérons qu'à l'avenir, au moins une fois chaque année, nous aurons une semblable soirée.

Nous adressons à chacune des actrices en particulier nos plus sincères félicitations.

—Nous avons eu dimanche et lundi la plus forte tempête de l'année. Les chemins sont dans un état impraticable.

—On nous annonce pour dimanche prochain une répétition de la soirée du 12 courant.

Allons-y en foule.

—M. et Mme A. Luneau et M. et Mme Wilfrid Paris, de Victoriaville, étaient en visite, dimanche, en notre village.

Stanford

—Le Révérend Père Legault, de West Chazy, N. Y., était en visite, au presbytère, ces jours derniers.

—Lundi, le 13 courant, avait lieu les funérailles de feu Mathias Allard, décédé le 10 à l'âge de 69 ans. Nos condoléances à la famille, en deuil.

—Nous apprenons, avec regrets, le décès de M. Jos Dery, de Québec, ancien citoyen de Stanford. Nos sympathies à la famille.

—M. Paul Tourigny M. P. de Victoriaville, était de passage, ici, cette semaine.

—Mardi le 14, baptême de Marie Rose Catherine Aurélien, (dix-neuvième enfant) de G. P. Nadeau Ec. Marchand. Parrain et marraine M. Paul et Melle Cécile frère et sœur du nouveau né.

—M. Jos Lacoursière a fait l'acquisition de la propriété de M. Frank Farley, sur la rue St François Xavier.

—M. J. B. Poirier, représentant de la maison Drouin, Frères & Cie, Québec, était à Stanford, mercredi.

Village de Percé

Le 10 février 1905, à une session spéciale, M. Joseph Eugène Bourbeau, a été élu maire du village de Percé, en remplacement de M. Victor Leblanc, démissionnaire. Nos félicitations.

—C'est maintenant une question décidée qu'une nouvelle église remplacera bientôt l'église actuelle. Les travaux commenceront au printemps, pour être terminés dans le courant de l'été 1906. Plusieurs autres bâtiments se construiront aussi dans le même temps.

—Il est rumeur qu'une manufacture doit se construire prochainement dans cette localité.

En avant le progrès!

—On annonce que M. J. E. Bourbeau, marchand et maire de notre village, doit se construire au printemps une résidence privée et un nouveau magasin.

—Les citoyens de ce village sont à faire des démarches auprès des autorités du Grand Tronc pour obtenir une gare dans le canton de Tingwick, entre les stations de Warwick et de Danville. Le canton de Tingwick est traversé dans presque toute sa longueur par la ligne du Grand-Tronc, et une gare à l'endroit projeté serait d'une grande utilité pour les paroisses de St Patrice, St Rémi et St Adrien de Ham. Une dérogation des principaux citoyens doit aller à Ottawa dans quelque temps pour avoir une entrevue avec les autorités du chemin de fer et rencontrer M. L. Laverne le député du comté, pour obtenir son appui dans cette importante question.

—Un bon ferblantier trouverait de l'emploi dans notre village. Déjà plusieurs constructions sont en prospectives.

Ste Anne du Sault

M. J. N. Blanchette, Ec., marchand, résidant à la station de Balstrade, a été élu maire de Ste Anne du Sault.

La Tuberculose vaincue par la Science

Le Dr Adelman de Martigny affirme que le sérum anti-tuberculeux du Dr Marmorek guérit réellement la consommation.

Voici le rapport du Dr de Martigny: A messieurs les membres de la commission d'hygiène de la ville de Montréal. Messieurs,

Vous m'avez chargé, en juin dernier d'étudier en Europe la méthode de Marmorek, et de vous faire un rapport sur les résultats qu'elle donne dans le traitement de la tuberculose.

Diverses circonstances indépendantes de ma volonté, m'ont empêché de vous présenter ce rapport avant aujourd'hui.

Je ne regrette pas ce retard forcé qui m'a permis, depuis mon retour, de continuer mes études sur la méthode Marmorek, de traiter un certain nombre de tuberculeux d'acquiescer enfin une expérience exclusivement personnelle.

La conception scientifique sur laquelle est basée la méthode de Marmorek, est d'une simplicité admirable, mais les difficultés auxquelles s'est heurté l'inventeur avant de réussir définitivement ses expériences furent innombrables. L'étude approfondie de la méthode comportait dès lors une somme de travail assez considérable. Et je n'aurais pu mener à bien cette étude, dans les deux mois que j'ai pu lui consacrer, sans la bienveillante assistance de M. le docteur Marmorek, de son assistant, M. Maurice Cohen et de M. le docteur Klein, de Paris.

M. le docteur Marmorek me reçut avec beaucoup de cordialité et mit à ma disposition son laboratoire, son institut de Neuilly et tout ce dont je pus avoir besoin pour mes études.

Mon excellent ami M. Maurice Cohen directeur de l'institut de Neuilly, fut mon guide et mon compagnon inséparable dans mes travaux. Je mis constamment à contribution sa compétence en bactériologie et sa connaissance parfaite de tout ce qui touche à la tuberculose.

M. le docteur Klein, qui a publié sur la méthode de Marmorek un travail des plus complets et qui a traité par le sérum un grand nombre de tuberculeux, a bien voulu me faire profiter largement de sa grande expérience clinique du traitement.

Que tous trois me permettent de leur offrir ici le témoignage de ma haute estime et de ma profonde et sincère reconnaissance.

Avant d'aborder la description de la méthode, je voudrais en quelques mots vous en présenter l'auteur, et j'estime que cette présentation n'est pas sans utilité, car il est juste qu'une découverte bénéficie de la personnalité de l'inventeur.

Le docteur Marmorek est un ancien chef de laboratoire de l'institut Pasteur. Il a été décoré de la Légion d'Honneur à l'âge de trente-trois ans, de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, en 1893, alors qu'il fut envoyé en ce pays pour y combattre une violente épidémie de peste.

Marmorek n'en est pas à sa première découverte. Il y a quelques années, il découvrit le sérum contre la streptococcie, découverte d'une haute valeur scientifique. Je laisse de côté quantité de travaux accomplis à l'institut Pasteur, où il fut l'un des travailleurs les plus estimés, pour arriver à l'œuvre capitale de sa vie le sérum anti-tuberculeux.

Pour avoir découvert le sérum, Marmorek connut les épreuves et les persévérations réservées dans les pays latins, à tous les novateurs, depuis Galilée.

Dès sa première communication à l'Académie de Médecine, il rencontra des adversaires irréductibles. Sans connaître à fond la méthode, peut-être même sans en comprendre le principe fondamental, on la jugea sur l'honneur dange-reux et inefficace. On prétendit juger, après un quart d'heure d'examen, le fruit de huit années de travail assidu, de recherches patientes et méthodiques, guidées par un jugement sûr, une intelligence merveilleuse et une énergie qu'aucun obstacle ne pouvait décourager.

Combatue en France, la méthode de Marmorek recevait à l'étranger le meilleur accueil. En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des spécialistes de tout premier ordre en faisaient un loyal essai.

Entre temps, Marmorek ne rencontra pas à l'institut Pasteur l'unanime approbation, y avait donné sa démission afin de ne pas créer de division parmi les directeurs, et aussi pour prendre seul la responsabilité de sa découverte.

Il fonda près de Paris, à Neuilly, un institut qui est sous la direction de M. Maurice Cohen. Cet institut comprend un laboratoire très bien outillé et une écurie modèle renfermant soixante chevaux en cours d'immunisation, ainsi qu'une quantité de lapins et de cobayes qui servent chaque jour aux inoculations et à diverses expériences.

C'est là que Marmorek travaille avec ardeur au perfectionnement de son sérum. Il travaille dans le silence, la paix et la sérénité, méprisant les crailleries des envieux plus ou moins officiels, indifférent même à son succès personnel. Je ne saurais mieux terminer cette courte notice qu'en citant les paroles suivantes qu'il me disait quelque jour avant mon départ: "Vous comprenez, me disait-il, le succès de ma méthode, ce n'est rien, n'est-ce pas, et cela ne me préoccupe pas. Mais ce qui est triste, c'est de penser, que seulement dans Paris, et depuis un an, des milliers de tuberculeux sont morts, qu'on aurait pu sauver si on leur avait donné le sérum. Cela vous-avez-vous, c'est à pleurer."

LA METHODE DE MARMOREK. En abordant la partie scientifique de mon rapport, je dois vous dire que je me suis efforcé d'en rendre la rédaction aussi claire que possible, et dans ce but, j'ai supprimé de parti pris les termes techniques toujours embarrassants pour qui n'est pas initié à la science médicale, ou aux travaux de laboratoire.

La méthode de Marmorek est extrêmement simple. Elle consiste essentiellement en injections de sérum faites à des doses variables, déterminées par l'état du malade et sa tolérance pour le

sérum. Les injections se font par séries, et chaque série est séparée de la suivante par un intervalle de repos. Dans les cas graves, les cas aigus, on donnera des doses plus considérables.

La tolérance du malade doit aussi nous guider pour le choix des doses. Quelques malades supportent difficilement le sérum. Ils éprouvent certains troubles nerveux, allant parfois jusqu'à une élévation momentanée de la température, mais ne présentant jamais de danger.

L'ennui qu'ils ressentent de ces accidents nous oblige parfois à diminuer les doses de sérum, et même à en cesser momentanément les injections.

L'application de la méthode n'exige aucune hospitalisation du malade. Le plus souvent le tuberculeux peut continuer à s'occuper un peu. Tous mes malades, sauf un, viennent à mon cabinet se faire faire leurs injections.

La méthode n'exige donc aucun frais de déplacement, ce qui est de la plus haute importance pour les tuberculeux pauvres, pour les ouvriers, pour les petits employés malades qui doivent surtout nous occuper dans le présent rapport.

Afin de démontrer l'efficacité du sérum, Marmorek a voulu dans les premiers temps que les malades traités par sa méthode abandonnassent toute espèce d'autre traitement. Il a fait supprimer les toniques, les reconstituants et même la suralimentation. De cette manière les résultats obtenus ne pouvaient être attribués qu'au sérum.

Cette preuve étant faite maintenant, il n'y a plus de raison de priver les malades des secours qui pourront leur apporter une bonne hygiène, une alimentation suffisante et de bonne qualité, ainsi que des médicaments, toniques et reconstituants administrés avec discernement.

Innocuité.—De la méthode de Marmorek

"Aujourd'hui, nous avons acquis la certitude que la médication (par le sérum de Marmorek) peut être appliquée sans aucun danger écrit le Docteur Jacquero, directeur du sanatorium de Leysin, (Suisse) dans la Revue Médicale de Paris, No du 10 mai 1904 page 39.

C'est l'opinion unanime de tous les observateurs qui l'ont employée, que la méthode de Marmorek ne présente aucun danger, lorsqu'elle est appliquée avec précaution.

Si la méthode avait dû causer des accidents, ils se seraient produits lorsque Marmorek fit ses premières expériences de traitement. Il n'injectait alors le sérum qu'à des malades arrivés à la dernière période de la maladie, affaiblis et sans résistance, précisément afin de démontrer l'innocuité du traitement.

Les médecins qui ont l'habitude des tuberculeux, savent que bien souvent chez les malades très avancés, la mort est amenée par des accidents inattendus, comme par exemple, une hémorragie, foudroyante. Ces accidents peuvent se produire malgré le sérum. Les esprits mal disposés ne manqueraient pas d'en accuser la méthode. Le docteur Jacquero, dans le travail déjà cité, s'exprime à ce sujet de la manière suivante: "Depuis que nous employons le sérum de Marmorek nous avons eu un certain nombre de malades auxquels le traitement n'a pas été appliqué, prendre des complications imprévues ou s'aggraver. Dans ce nombre il en est trois auxquels nous avions proposé le traitement de Marmorek, et qui l'ont refusé. Ils s'agissaient de trois cas fébriles, offrant cependant des chances de guérison encore assez grandes.

"L'un de ces malades est mort chez lui, avec des complications intestinales, un mois après notre proposition.

"Le second a fait, six semaines après un pneumothorax, dont l'issue a d'ailleurs été favorable.

"Le troisième a eu de l'albuminurie, deux mois après, et présente actuellement des troubles urémiques inquiétants.

"Nous ne voulons pas dire que ces accidents eussent été évités si nous avions employé le traitement sérothérapique, mais il est fort probable que nous aurions eu la tendance à en incriminer le sérum.

"Et si nous étions tombés sur ces trois cas au début de nos expériences, notre jugement sur la valeur du sérum de Marmorek eût été gravement faussé."

Telle est également l'opinion du docteur Latham (du Brompton Hospital, for Diseases of the Lungs, and consumption, de Londres):

"Deux malades, dit-il, auxquels j'avais refusé le sérum ont fait un pneumothorax et ont succombé rapidement. Dans un autre cas, où j'avais ajourné l'emploi du sérum, le malade a succombé cinq jours après. Chez un autre malade de M. Marmorek, la première injection fut remise du samedi au lundi. La veille de l'injection projetée, le malade fut emporté par une hémoptysie foudroyante."

"Dans tous ces cas, si j'avais employé le sérum, mon jugement aurait été faussé dans un sens très défavorable pour le remède."

De pareils accidents sont fréquents chez les tuberculeux. D'ordinaire on n'y porte pas grande attention, précisément qu'ils sont connus, mais qu'un de ces accidents survienne chez un malade auquel on aura injecté le sérum, et un critique mal disposé s'empressera d'en accuser le traitement. Le praticien même, peu familiarisé avec les complications brusques de la maladie, et avec les effets du traitement et par conséquent craintif, pourra être porté à l'attribuer à la sérothérapie.

Il n'est pas tout à fait exact pour les observateurs consciencieux et renseignés pour ceux qui ont étayé leur conviction non sur un seul cas, pris au hasard et qui peut être défavorable, mais sur l'examen attentif et méthodique d'un grand nombre de malades suivis pendant de longues semaines.

Il est impossible, pour un observateur de bonne foi, de ne pas arriver dans ces conditions aux conclusions du docteur Jacquero et du professeur Latham, qui sont aussi les miennes, à savoir que "par conséquent nous avons acquis la certitude que la médication de la tuberculose par le sérum de Marmorek peut être appliquée sans aucun danger."

(à suivre)

MUTATIONS ENTREES AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DU COMTE D'ARTIABASKA DU 2 FEVRIER AU 16 FEVRIER 1905

VENTES
Dme V. Trépanier à Alf. Trépanier 177 ind. de 1/2 ind 10 8c 1/2 Stanford.
Dme M. L. R. Lalléche à F. X. Mof-fet p. 2, 10, No 24 Princeville.
Eug. Bellefeuille à A. Bellefeuille p. 117 Horton.
P. Durand à Hector Côté p. O. 19b 7c 1/2 Stanford.
Léo Brunelle à J. Labbé, fils, p. E. 19b Stanford.
Jas. Goggin à John Goggin 245 Tingwick.
P. Marchand à Alb. Pellerin p. 103b 1/2 Tingwick.
Urie Maheu à Blaise Bernier 179 p. 177, 178 Arthabaska.
J. B. Duval à J. Beauchemin 55 827 Warwick.
J. Biledeau à Ovide Biledeau, 86 St. Christophe.
Le même à E. Biledeau, 87 St. Christophe.
Alph. Lehoulier à Géd. Auger, 397 et 396 St. Paul.
Géd. Auger à L. Beauchesne, 1070 et 1073 Tingwick.
P. Marcoux à J. E. Gagné, 327 Ste Victoire.
A. St. Laurent et al à D. Marceau, 651 Bulstrode.
De D. Fournier à Alec. Larocheille, 620 Ting. (à distr.)

VENTE A REMERE
Alex Roux à Henri Roux 1025, 1026 Tingwick.
J. B. Martin à Jos. Boulanger droits sur 308 Ste Hélène.

TRANSPORTS
T. J. Bagley et al à Dme Marg. Free droits success sur Nos 170, 172 Tingwick.
Ls. Grenier à Bern. Charest 900 dues par Frs. Grenier.
S. Jacques à Amédée Fortin, \$500 dus par Paul Nault.

DONATION
Dme C. Dubois à Frs. Carrier 74, 7b 11c 1/2 Blandford.
Dme M. L. Fréchette à Dme Z. Desrochers 83 p. 81 Warwick.
Alex Gagnon à Az. Gagnon 615 Warwick.
A. Leblanc et ux à Alb. Héon, 5, 76 et 78 Bulstrode.

CESSION
Jos. Jolin à Olivier Jolin 279, 280 Ste Hélène.
Urie Maheu à Léon Maheu, 138 Warwick.

MARIAGE
P. Kirouac et Delle Alph. Joliceur Sép. de biens.
D. Bédard et Delle Am. Boisvert com de biens et donation par James Bédard de 760, 761 Warwick.
Jos. Laroche et Delle Elise Laroche Sép. de biens.

TESTAMENT
H. Beauchemin et Delle Am. Vincent Sép. de biens Donation par J. Beauchemin déq. 927, 927 Warwick.

TUTELLE
Nap. Deslètes à De D. Fournier, 1/2 ind. 620 Tingwick.
Mineure Stella M. Wilson, S. Barber, tut. et M. Stevens, sub-tut.

Vente par le Shérif
Du district de Saint-François

PIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska, Saint-François, à savoir: HECTOR POISSON No 255. Demandeur; contre CYRILLE NOLETTE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le canton de Wolfestown, dans le comté de Wolfe, comté et désigné sur le plan du cadastre officiel et au livre de renvoi pour le dit canton de Wolfestown, comme lot numéro quatre B (4) B, dans le troisième rang du dit canton, contenant soixante acres en superficie.

Un lot de terre situé dans le dit canton de Wolfestown, dans le dit comté de Wolfe, comté et désigné sur le plan du cadastre officiel et au livre de renvoi pour le dit canton de Wolfestown, comme lot numéro quatre C (4) C, dans le troisième rang du dit canton, contenant soixante acres en superficie.

Les dix lots de terre constituant une ferme — avec les bâtiments sus-érigés et améliorations faites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax, le VINGT-NEUF JOUR DE FEVRIER courant à ONZE heures de l'avant-midi.

Bureau du Shérif
Sherbrooke le 13 février 1905
HENRY AYLME Shérif.

Vente par le Shérif
C. C. Montréal, No 17504 — LUDGER GRACEVELL vs ELIZ. LEMAIRE.
Un emplacement à St Cyrille de Wendover, no 95 du cadastre, moins deux morceaux vendus à Adélard Leclair et H. Champagne. Vente à St Cyrille, à la porte de l'église, le 1 mars 1905 à 3 hrs. P. M.

16 février 1905.
P. L. TOUSIGNANT, Shérif.

Lots à Vendre
Situés près de la maison de M. le Chapelain, à Victoriaville.

Place commerciale par excellence, vu le voisinage du collège et l'absence de tout magasin dans ce quartier.

S'adresser à
J. N. POIRIER, N. P. Victoriaville.

A VENDRE

Une terre de 10 arpents de largeur, le lot no 19 du deuxième rang d'Halifax, paroisse de Ste Sophie, avec tout le roulant d'agriculture et d'animaux, comprenant 12 vaches à lait, 5 jeunes animaux, 2 chevaux, fûcheuse rateaux, herbes, charue, moulin à battre, etc., etc. Prix \$3000 Payable \$1200.00 comptant, termes \$100.00 par année, sans intérêt. S'adresser à FRANÇOIS MORASSE, Ste Sophie d'Halifax, P. Q.

AVIS
La Compagnie Hydraulique St François donne avis qu'à la prochaine session de la paroisse de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

A. GIRARD
Procureur de la requérante.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

AVIS PUBLIC
Le présent document, que la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, du comté de Drummond, s'adressera à la législature de la province de Québec, elle demandera des amendements à sa charte pour augmenter son pouvoir d'emprunt ainsi que son capital.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée par Acte du Parlement 1888. BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL.
Capital payé \$3,000,000.00
Fonds de réserve \$3,000,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION
WM. MOLSON, MACHESON, Président
S. H. EWING, Vice-président
W. M. RAMSEY, J. P. O'LEARY, H. MARK
LAUD, MONTGOMERY, L. COL. F. O. HENSLAW, WM. C. MCLELLY.

JAMES ELLIOT, Gérant général
A. D. DUNFORD, Chef-inspecteur et Surintendant des Branches.
W. H. DRAKE, Inspecteur
H. LOCKWOOD, W. W. L. CHAPMAN, Assistants-Inspecteurs.

BRANCHES
Acton Vale, Québec, Montréal, P. Q.
Alvinston, Ont. St-Jacques St.
Arthabaska, Ont. Ste-Catherine St.
Aylmer, Ont. Market & Harbour
Brookville, " Branch
Calgary, Alb. Northw. Ont.
Chesterfield, Ont. Norwich, Ont.
Chicoutimi, Qué. Ottawa " "
Clinton, Ont. Owen Sound " "
Exeter, " Port Arthur, Ont.
Frankford, " Québec, P. Q.
Fredericton, N.B. Rivestock St. B.O.
Hamilton, Ont. Ridgeway, Ont.
James Street, " Simcoe " "
Market Branch, " Smith's Falls, " "
Hesselt, Ont. Sorel, P. Q.
Highgate, Ont. St

L'avenir de la Semence de Blé-d'Inde

La difficulté d'obtenir de la semence de blé-d'Inde de types et de variétés désirables et les expériences tentées jusqu'à présent par beaucoup de nos cultivateurs qui ont utilisé de semences de vitalité incon nue donnent un intérêt tout particulier à la question de l'approvisionnement de semence de blé-d'Inde pour 1905. L'examen de la provision disponible dans le nord indique assez que les difficultés d'obtenir de la bonne semence seront plus grandes cette année que les deux années passées. Les meilleures variétés de blé-d'Inde pour le fourrage ou l'ensilage, le long de la limite septentrionale de la région du blé-d'Inde au Canada, sont sans doute du type "Faint". Sous la latitude d'Ottawa, seulement quelques familles spéciales de la variété "Dent" donnent de bon résultat pour l'ensilage dans la moyenne des années.

Malheureusement pour le progrès de la culture du blé-d'Inde au Canada, nos approvisionnements de semence ont été tirés en grande partie des parties méridionales et ont été des types et des variétés qui demandent pour leur maturité une plus longue saison que celle qui existe dans nos meilleurs districts d'industrie laitière où la culture du blé-d'Inde est la plus recherchée et où elle a le plus de valeur. Nous avons un certain nombre de très bons cultivateurs le long du lac Erie qui se sont une spécialité de la culture du blé-d'Inde pour semence et qui possèdent une quantité limitée de bonne semence à vendre chaque année. L'Association Canadienne des Producteurs de Semences s'est chargée de créer un approvisionnement de semence de blé-d'Inde sur la qualité de laquelle on puisse compter, et nous pouvons dire que nous avons pour l'avenir une base permanente d'approvisionnement de semence de première classe, et des variétés qui sont spécialement appropriées à l'ensilage et à l'effilage dans toutes les parties du Canada où le blé-d'Inde peut être cultivé avec succès.

La forte gelée du commencement de l'automne dernier a rendu la récolte de blé-d'Inde dans l'Ontario absolument impropre comme semence. Une superficie de près d'un million de acres le long de la rive Nord du lac Erie ne fut affectée que légèrement, de sorte que nous avons une provision de très bonne semence de quelques parties de ce district.

Le prix de la petite quantité de semence de blé-d'Inde requise pour la plantation d'un acre, comparé à la valeur des travaux de culture et de récolte, et la valeur d'un acre de belle moisson devrait suffire pour montrer clairement que l'on devrait obtenir à un prix raisonnable la meilleure semence des types et des variétés les mieux appropriés. Il serait bien préférable pour les fermiers canadiens de pouvoir se procurer leur semence de blé-d'Inde en épis; ils sauraient ainsi ce qu'ils contiennent. De plus, sur l'épi, la semence est moins exposée aux dommages causés par l'humidité: la réduction de la vitalité de toutes les parties qui en résultent. Le blé-d'Inde égrené à la machine et laissé en sac pendant 6 semaines ou plus atteint rarement une germination de plus de 75 pour cent, à moins que les conditions d'entreposage aient été exceptionnellement bonnes. La vitalité moyenne des semences de blé-d'Inde analysées au laboratoire des semences l'année dernière a été de 95 pour cent pour le blé-d'Inde en épis, et de 68 pour cent pour le blé-d'Inde égrené.

Il est donc recommandable pour les fermiers de se procurer leur provision de semence de blé-d'Inde en épis partant où cela est possible. En répondant à la demande de semence de blé-d'Inde dans cette condition, les producteurs feront bien d'adopter le modèle de caisse d'emballage usitée à cet effet dans les états d'Iowa et d'Illinois. Cette caisse est de 12 x 12 x 33 pouces: elle est faite de planches d'un demi pouce d'épaisseur et de 3 pouces de largeur. Sa capacité est d'un minot, soit de cent à 120 épis. Si le blé-d'Inde est planté en buttes, cette caisse contiendra suffisamment de semence pour cinq acres.

S'il est vrai que les frais de transport augmentent par le poids de la balle et de la caisse et que l'égrenage demande ensuite un travail spécial, ces inconvénients sont largement compensés par la différence de valeur entre un acre de bon blé-d'Inde bien mûr et un acre d'une récolte de qualité inférieure.

L'ANALYSE DES GRAINES SUR LA FERME.

La vitalité des graines de la plupart des céréales qui ont pas été injuriées par la gelée ou par l'humidité peut être jugée assez bien à l'apparence générale. Les dégâts causés à la graine par l'humidité peuvent ordinairement être décelés par un soigneux examen, mais cela est plus difficile avec l'avoine ou l'orge qui a été légè-

ment gelée avant d'être mûre et sèche, ou avec de la semence de blé-d'Inde, de racines et de quelques légumes. L'erreur sérieuse de se fier à la chance ou à l'assurance de marchands incompetents est dans une large mesure responsable des mauvaises récoltes de plusieurs, si ce n'est pas de la plupart de nos fermiers canadiens. Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances d'expert ou des appareils spéciaux pour se rendre compte de la faculté germinative des graines. Un matériel satisfaisant se trouve dans chaque ferme pour entreprendre l'épreuve de germination pratique de n'importe quelle sorte de graine employée sur la ferme.

Le moyen le plus simple et le plus convenable d'analyser les graines de blé-d'Inde et d'autres céréales et de la plupart des racines et des gros légumes, est d'en placer une certaine par exemple entre deux pièces de papier buvard, de flanelle, ou de drap humecté, mettre le tout dans une assiette ordinaire et couvrir avec une autre assiette retournée. La graine doit être tenue humide mais non pas mouillée; la température ordinaire d'une chambre habitée convient parfaitement à l'expérience, mais il est prudent d'éviter une chaleur ou un froid excessif. Le bon grain de blé-d'Inde, de céréales, de trèfle ou de mil, traité de cette manière aura germé au bout de cinq jours. Il est avantageux pour les petites graines d'herbes fines, de quelques légumes, et pour les graines de racines et de betteraves de les étendre pour l'épreuve de germination sur une soucoupe poreuse (comme celles que l'on place sous les pots de fleurs), trempée à l'avance dans l'eau et posée sur un morceau de drap humide ou dans un récipient ne contenant pas plus d'un huitième de pouce d'eau, à seule fin d'entretenir la soucoupe humide mais non saturée. Si l'on ne possède pas de pareilles soucoupes, un morceau de brique répondra parfaitement aux exigences de l'épreuve. Les graines dont on fait l'épreuve de germination sur une soucoupe poreuse peuvent être exposées à la lumière mais pas directement aux rayons du soleil.

W. A. Clemons.
Rédacteur au Ministère de l'Agriculture.

Entrepôts Frigorifiques et Chats-Glacières

En discutant sur les moyens à prendre pour attendre les marchés aux fruits, surtout ceux des provinces de l'ouest Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, on a donné des détails intéressants sur les avantages qui découlent de l'emploi des chats-glacières pour transporter les fruits sur ces marchés relativement nouveaux et sur des essais faits dans ce sens. L'un a insisté beaucoup sur la nécessité de bien veiller, lorsqu'on transporte des fruits dans ces chats-glacières, à ce que les compartiments à glace soient toujours bien remplis de glace, sans interruption pendant tout le voyage. On a aussi beaucoup parlé de la conservation des fruits en entrepôts frigorifiques et les meilleurs experts ont posé les règles suivantes à observer si l'on veut retirer de ces entrepôts tous les avantages qu'ils sont susceptibles de donner. Les fruits qu'on veut mettre en entrepôts froids doivent être absolument intacts, de toute première qualité, mûrs, cueillis avec grand soin pour qu'ils ne présentent aucune meurtrissure et mis dans l'entrepôt le plus tôt possible après la cueillette.

Industrie Laitière

La présence de notre beurre et de notre fromage sur le marché anglais prouve le progrès accompli en cette branche. Cependant, si on en vient à considérer les différentes phases de cette industrie, il nous faut nous occuper de l'exportation, du marchand local, du fabricant, du patron, du troupeau de vaches et de la manière dont on le nourrit. Une industrie en rapport avec tant de personnes et de choses nécessite l'exercice d'une intelligence supérieure. On a souvent dit, et c'est encore le cas de nos jours, que l'industrie laitière est la plus compliquée des sciences agricoles. Mais elle a l'avantage d'être susceptible d'une plus grande expansion que n'importe quelle autre.

Commençons d'abord par la ferme. Il est possible au cultivateur de conserver et d'accroître à l'infini la fertilité de ses champs et d'améliorer ses troupeaux de manière à obtenir le maximum de produits; enfin, il doit prendre un plus grand soin du lait et de la crème.

Pour le fabricant, il doit travailler à améliorer la qualité du beurre et du fromage, et à maintenir l'unité finie dans les produits.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

fumées universellement

conditions des ventes, du magasinage, etc.

Il est cependant contre l'intérêt général que l'exportateur se mêle du travail du fabricant, ou que celui-ci aille donner des instructions aux patrons sur la manière de nourrir les vaches; mais que chacun se renferme dans sa sphère d'action, et tâche de s'y perfectionner le plus possible.

Nous disons tout à l'heure que l'industrie laitière prospère. Elle a cependant languie en 1904. Non seulement les prix ont baissé, mais la fabrication du fromage a été beaucoup moindre. On compte une diminution de 300,000 boîtes dans la confédération, ce qui équivaut en argent à \$7,000,000.

Pour ce qui regarde le beurre, la situation n'a guère été plus encourageante. Il faut donc augmenter la production et améliorer la qualité des produits.

Pour augmenter la production, il faut, premièrement, qu'il n'y ait dans tout le troupeau que des vaches excellentes. Chaque cultivateur devrait connaître la moyenne quotidienne de lait donnée par chacune de ses vaches, puis en éprouver la richesse. Une vache médiocre dépense autant qu'une autre; pourquoi, alors, ne pas la remplacer par une meilleure qui dédommagera promptement du prix d'achat?

Le choix des vaches fait, vient ensuite la question de les nourrir convenablement. Rien ne sert d'économiser la dessus. Si la quantité ou la qualité de la nourriture décroissent en proportion géométrique. Sans doute, il ne faut pas qu'il y ait excès, ce qui occasionnerait la perte de l'appétit; mais, autant que possible, que la même personne soit toujours chargée du soin des animaux, afin qu'elle connaisse la quantité requise par chaque bête. Une petite quantité de paille de temps à autre ne nuit aucunement, surtout si on a le soin d'ajouter un peu de son ou de légumine. Elle contribue à consommer l'appétit. L'usage excessif des navets produit dans le lait une odeur désagréable. On doit y suppléer en partie par le son ou autre grain.

Une vache doit aussi avoir en abondance de l'eau pure. Il n'est pas désirable, peut-être, que les auges soient toujours remplies, parce qu'il se forme nécessairement au fond un limon, malgré tous les soins de propreté. Quant à envoyer boire les vaches à une source durant tout l'hiver, plusieurs prétendent que c'est une méthode détestable. Pour notre part, nous ne croyons pas que cela puisse être dommageable. Au contraire, rien n'est plus avantageux pour exciter l'appétit; bien entendu, il ne faut pas que la source soit glacée. On doit avoir le soin de faire sortir le troupeau avant le repas, pendant qu'on distribue la nourriture, et le faire rentrer au bout de très peu de temps pour l'empêcher de grelotter à l'extérieur.

Le fabricant doit refuser le lait de tout patron peu soigneux; un seul patron négligent peut altérer la quantité des produits d'une fabrique. Il ne suffit pas d'exiger du lait de première classe; le fabricant doit en outre être très minutieux dans l'exercice de ses fonctions. La propreté, indispensable à la ferme, l'est peut-être davantage à la brasserie ou à la fromagerie. Puis, le matériel doit être tenu en parfaite condition, afin de ne causer aucune perte. Enfin il faut baratter suivant tous les principes enseignés dans nos écoles industrielles et suivre en tous les méthodes techniques.

Chaque chose dans sa sphère se conforme à ce que nous venons de résumer ici; et la quantité, la et la valeur des produits laitiers s'accroîtront continuellement sans jamais accuser la dépression observée en 1904.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST a un magnifique stock de pipettes de toutes sortes, papiers à lettres de fantaisie, etc. Aussi un bel assortiment de cartes financières imprimées directement de Paris, venant d'être reçues.

GEORGES SPENARD ARTHABASKA

A toujours en mains des vitres de 16 onces et 32 onces, vitres anglaises reconnues de qualité supérieure — le tout grandeur jusqu'à 34 pds x 4 pds 8 pouces.

Aussi PEINTURE, HUILES, VERNIS et FERROUSIQUES. Le tout à des prix très bas.

Une visite pour vous convaincre. 7 août 1903.—3 m.

LE PETIT LIVRE D'OR Du Cultivateur et du Colon

Traitant les maladies du CHEVAL, de la VACHE, du MOUTON, du PORC, des VOLAILLES, et du CHIEN.

Prix, 50 cts. Nous n'acceptons pas d'échantillons.

S'adresser à La Pharmacie Vétérinaire du Dr Grignon.

STE ADÈLE, Co. Terrebonne.

HOTEL PLAISANCE

EDMOND PERRAULT PROPRIÉTAIRE

Arthabaska, P. Q.

Ce vaste et magnifique hôtel, situé dans un endroit charmant, au centre des affaires, est le rendez-vous du public voyageur.

On y trouve tout le confort désirable, l'ameublement et est du dernier goût. Les chambres y sont spacieuses, éclairées à l'électricité.

SALLES D'ÉCHANTILLONS, EXCELLENTE CUISINE, LES MEILLEURS LIQUEURS

CIGARES DE CHOIX, ETC., ETC. août 02.—1 a.

D. J. H. VIGNEAU

Médecin Vétérinaire

TROIS-RIVIERES, P. Q.

Gradué et Médaille de l'Université Laval de Montréal.

Z. DUCHARME MARBRIER

VICTORIAVILLE

Ouvrages en marbre et en granit, Monuments, Épitaphes, etc.

Poteaux pour l'entourage des lots, etc. Une visite est sollicitée.

31 juillet, 1895.—1 a.

Meubles Meubles

M. PAUL TOURIGNY

Marchand de VICTORIAVILLE

À l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il a fait d'importantes améliorations dans son

Département de Meubles

MEUBLES W SALON

Assortiment pour salle à dîner

BUFFETS ETAGÈRES (Side-Boards)

Sets pour chambres à coucher

Springs et matelas.

Chaises, Chaises, etc.

En raison de l'établissement d'une Manufacture de meubles à Victoriaville, les prix sont excessivement bas et peuvent rivaliser avec les prix des magasins de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

3 septembre 96.—1 a.

Avantage Exceptionnel pour un Charron

A VENDRE

La boutique de MM. LEMAY & FRÈRE, située dans la ville d'Arthabaska, tout près de l'église.

C'est une magnifique bâtisse à trois étages de 125 x 30 pieds, et en parfaite condition.

C'est un poste avantageusement connu depuis plusieurs années, l'un des meilleurs de tous les Cantons de l'Est, et un bon manufacturier ou commerçant de voitures qui vient d'être liquidé par d'excellentes affaires.

Conditions faciles.

Pour toute information, s'adresser à M. le Notaire Garneau, à Arthabaska, ou à MM. Anger & Lefebvre, marchands de fer, Victoriaville.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Le et après Dimanche, le 20 novembre 1904 les trains circuleront tous les jours (dimanche excepté), comme suit:

LEVIS: DÉPARTS
No 34—EXPRESS:—Pour St-Jean, Halifax et Sydney tous les jours excepté le samedi. 5.35 p.m.
No 33—Express:—Montréal Tous les jours excepté lundi. 12.10 p.m.
No 42—Pour Rivière-du-Loup. 4.10 p.m.
No 131—Pour Montréal. 4.20 p.m.
No 149—Mixte " 7.30 P.M.

LEVIS: ARRIVÉE
No 152—EXPRESS:—De Montréal (Tous les jours excepté le dimanche). 1.15 p.m.
No 150—EXPRESS:—De Montréal (Tous les jours excepté lundi). 6.50 a.m.
No 35—Express:—Halifax, Sydney et St-Jean, tous les jours, lundi excepté. 11.55 p.m.
No 34—Express excepté le samedi:—Montréal. 5.20 p.m.
No 153—De Campbellton. 4.10 p.m.
MIXED:
No 47—De Rivière du Loup, tous les jours. Lundi Excepté. 5.30 a.m.
No 45—Express de Rivière du Loup et Campbellton. 10.15 a.m.

Tous les trains circulent d'après le "Eastern Standard Time, 24 heures étant minuit."

Moncton, N.-B., 18 novembre 1904.

VOITURES A VENDRE

M. Antoine Paradis, charron bien connu, de Plessisville, Somers, comté de Mégantic, a vu dans le moment

800 VOITURES

d'été de toutes sortes, Buglies à un et deux sièges.

Concords, Voitures de Familles, etc.

Toutes ces voitures sont bien faites et sont à vendre à bon marché.

L'établissement de M. Paradis est le plus considérable qu'il y ait dans les Cantons de l'Est, et la réputation de son ouvrage n'est plus à faire. Toutes les voitures qui sortent de cette boutique sont solides, élégantes et bien faites.

Allez faire une visite à l'établissement de M. Paradis avant d'acheter ailleurs.

Deux charrons trouveront de l'ouvrage à la boutique de M. Paradis en s'adressant à M. Paradis.

Plessisville 4 avril 1901.

ANTOINE PARADIS, Manufacturier.

GRAND TRUNK RAILWAY

Prix Réduits

Du 1er mars au 15 mai 1905. Billets de colon de seconde classe de Arthabaska à

Seattle, Victoria, Vancouver, Portland, etc.

Rosland, Nelson, Trail, Robson, Spokane, etc.

Anacosta, Butte, Helena, Salt Lake, etc.

Colorado Springs, Denver, Pueblo, etc.

San Francisco, Los Angeles, etc.

Prix bas pour plusieurs autres endroits.

Chars Dortoirs pour Touristes

Quittent Montréal les Lundis et Mercredis à 10.30 p.m. pour accommoder les passagers portant des billets de première ou de seconde classe pour CHICAGO et L'EST. Prix nominal pour les lits.

Pour billets et informations, s'adresser aux agents à Arthabaska Station, à Mde H. Gaudet, Victoriaville, et Laverne & Garneau notaires, à Arthabaska.

JOSEPH AUDET

Peintre-Décorateur

A VICTORIAVILLE

M. Audet se charge de peintures de tous genres, décorations d'églises, de résidences privées, etc.

Imitation de tous genres, décoration de statues.

Se charge aussi de poser les tapisseries dans les résidences privées.

Ouvrage parfait et à la satisfaction des pratiques.

S'adresser à JOSEPH AUDET, peintre-décorateur, Victoriaville.

1er fév. 01.—1 a.

Maddington Falls Hotel

OCTAVE PETIT & CIE PROPRIÉTAIRE.

Maddington Falls, P.Q.

Ce vaste et magnifique hôtel, situé dans un endroit charmant, au centre des affaires, est le rendez-vous du public voyageur.

On y trouve tout le confort désirable. L'ameublement y est du dernier goût. Les chambres y sont spacieuses et bien éclairées.

EXCELLENTE CUISINE, LES MEILLEURS LIQUEURS, CIGARES DE CHOIX, ETC.

Aussi chevaux et voitures à la disposition des voyageurs.

Blancs de listes électorales et de rôles d'évaluation en vente à ce bureau.

A. BEAUCHE SNE

FERRAILLIER-PLOMBIER

MARCHAND - DE - FER ARTHABASKA

Vu l'augmentation considérable de mes affaires, et pour rencontrer les demandes de tous les jours, j'ai beaucoup agrandi mon établissement, pour me permettre de donner satisfaction au public.

Je désire en même temps faire connaître au public que j'ai ouvert un

MAGASIN DE FER EN DETAIL

Le public trouvera à mon magasin toutes les Ferronneries de tablettes, et tous les autres articles qui entrent dans la ligne de la ferronnerie, tel que Peintures, Vernis, Huiles, Mastic, etc.

Je continuerai comme par le passé le commerce de Ferronnerie et Plomberie, et vous trouverez toujours mon STOCK AU COMPLET.

Un assortiment considérable et varié dans tous les genres.

Venez voir, ça vaut la peine.

Une visite est sollicitée.

10 nov. 1904.—1a.

LA FONDERIE DE VICTORIAVILLE

(CI-DEVANT BUREAU & PROULX);

MANUFACTURE DE

ENGINS, BOUILLOIRES, MOULINS A BATTRE, MOULINS A BARDEAU, MOULINS A SCIE ET A CARDER

POMPES, CHARRUES, POELES, EVIERS, VAISSEAUX EN FONTE, etc., etc.,

Réparations de tous genres

Les seuls manufacturiers au Canada, du célèbre

ARRACHE-PIERRES

Patenté par J. V. MONFETTE, en octobre 1860

Conditions Libérales

MEUBLES!! MEUBLES!!!

VOUS EN TROUVEREZ D'EXCELLENTS ET DE TOUTES SORTES AU MAGASIN DE

M. TREFFLE MAHEU

VOUS TROUVEREZ ENCORE A CETTE IMPORTANTE MAISON DE COMMERCE DE TRÈS JOLIS SERVICES DE VAISSELLES, DE CHAMBRES ET LES MEILLEURES PROVISIONS QUE VOUS PUISSEZ VOUS PROCURER EN CAMPAGNE.

LE TOUT A BON MARCHÉ

Allez au Magasin de

M. TREFFLE MAHEU

ARTHABASKA

LA RÉGION DU LAC ST-JEAN

20,000,000

acres d'excellentes terres à 20¢ L'ACRE

UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE FAUCONNERIE

EN BON BOIS A 100 MILES

Seulement d'un des plus beaux ports de mer du Canada

UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES

Rempli de POUVOIRS D'EAU

BEAU CLIMAT COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENE DUPONT, CHARRON ET CO. 101 RUE ST-JEAN, QUÉBEC, CANADA.

AVIS

Terre à vendre

Nous avertissons le public que nous ne serons pas responsables d'aucune dette contractée en notre nom par nos employés excepté par notre agent autorisé, M. S. C. Knowles de St-Julie.

H. M. PRICE & Co. Québec, 6 sept. 1894.

Une belle terre située dans le 1er rang d'Halifax (les 8 lots) paroisse de St-Norbert d'Arthabaska, d'une largeur de cinq arpents, en bon état de culture.

Bien boisée d'épinettes, cèdres et autres bois. Il y a aussi une scierie. Très bonnes bûches pourvue de toutes les commodités désirables. La terre est à 34 miles de l'église. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire HONORÉ BEAUPRÉ, St-Norbert d'Arthabaska.